



Assemblée du conseil d'administration  
Tenue le 2 février à 19h  
par téléconférence ZOOM

Présences : Lise Beauchemin, Marc Bouisset, Chantale Gamache,  
Michel Pichet, Lucie Sauvé.

Ordre du jour :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 10 janvier 2022
- 3 États financiers pour l'AGA du 30 mars
- 4 Rencontre des organismes avec la municipalité
- 5 Dossiers – porcheries – gaz de schiste
- 6 Retour sur la question des jetons de présence aux comités consultatifs municipaux et du « comité plénier »
- 7 Sondage sur le plan stratégique de la municipalité
- 8 Candidatures de Chantale Gamache et Michel Pichet
- 9 Étude des projets 1, 2, 3, 4, 5 énumérés lors de la réunion du 10 janvier 2022
- 10 Règlement sur la vitesse sur la rivière
- 11 Recrutement de nouveaux membres au CA de l'ASM
- 12 Divers : question de Lise Beauchemin.

Procès-verbal

- 1 Sur une proposition de Lucie Sauvé, l'ordre du jour est adopté.
- 2 Sur une proposition de Lise Beauchemin, le procès-verbal de l'assemblée du 10 janvier est adopté.
- 3 Sur une proposition de Marc Bouisset, le bilan et les résultats finaux de l'année 2021 sont adoptés en vue d'être présentés aux membres lors de l'assemblée générale du 30 mars prochain.
  - 3.1 Marc Bouisset se chargera de publier l'avis de convocation à l'AGA dans le Saint-Marc...Quoi? et par l'infolettre municipale.
- 4 Chantale Gamache représentera l'ASM lors de la rencontre des organismes communautaires avec l'administration municipale à une date qui sera communiquée sous peu.
- 5 Nous faisons un bref survol des dossiers « porcherie » et « gaz de schiste » qui reviennent dans l'actualité ces jours-ci.
  - 5.1 Porcheries industrielles. En Mauricie, une entreprise a l'intention de construire 3 porcheries de 3999 têtes afin d'échapper à l'obligation d'une étude



du BAPE pour une entreprise de 4000 têtes. Pour le moment, l'initiative est retardée par le promoteur puisque l'acceptabilité sociale du projet n'est pas acquise et qu'il semble y avoir des problèmes avec certaines règles municipales.

- 5.2 En ce qui concerne le gaz de schiste, le gouvernement du Québec prépare un projet de loi qui interdira toute opération d'entreprises d'hydrocarbures (sauf pour la recherche scientifique) sur le territoire. Cependant le projet de loi prévoit un versement de 100 M\$ pour le nettoyage et la neutralisation des puits abandonnés, ce qui indispose la population. Par ailleurs, Questerre tente de s'allier à quelques Premières Nations du territoire québécois pour réaliser quelques forages.
- 5.3 Dans les deux cas, nous devons continuer à être vigilants.
- 5.4 Nous enverrons à nos membres un résumé de ces deux problématiques en les situant par rapport aux actions déjà réalisées par le passé à Saint-Marc-sur-Richelieu.
- 6 En ce qui concerne la question des compensations pour dépenses ajoutées aux jetons de présence des membres des comités consultatifs municipaux, l'Association ne prendra pas position et Michel Pichet décide de lâcher le morceau. Cependant, la rémunération spécifique des élus pour leur participation aux « réunions plénières » (rencontres des élus pour étudier entre eux des dossiers) continue à prêter flanc à la critique puisqu'on ne retrouve nulle part trace d'une telle structure dans les documents constitutifs de la municipalité. La création officielle d'un comité exécutif qui jouerait ce rôle réglerait la question.
- 7 Chacun de nous complétera personnellement le sondage organisé par la municipalité à propos du plan stratégique 2022-2025. Chantale tentera de l'imprimer et nous pourrons le compléter au nom de l'Association.
- 8 Candidatures aux comités consultatifs :
  - 8.1 Chantale Gamache a postulé pour faire partie du Comité Consultatif en Loisirs mais n'a pas encore reçu de nouvelle de sa candidature. Il semble qu'il y ait eu plusieurs candidat.e.s.
  - 8.2 Michel Pichet s'est présenté pour siéger au Comité consultatif en urbanisme. Il a un rendez-vous d'entrevue demain à 15h45.
- 9 L'étude des 5 projets à entreprendre pour 2022 est reportée à une rencontre ultérieure.
- 10 Règlement sur la vitesse sur la rivière. Il semble que les élus se soient rencontrés au sujet d'une résolution du CCE et qu'il n'y ait pas encore eu de retour. Lors du prochain conseil municipal (8 février 2022) il y aurait un vote pour accepter la deuxième version du règlement. La résolution serait acheminée à la MRC.
- 11 La question du recrutement de nouveaux membres pour le CA de l'Association est reportée à une prochaine réunion.



12 Divers :

12.1 Lise Beauchemin se renseignera au sujet du potentiel de recherches archéologiques dans la région (article de l'Oeil régional de 2016 - <https://oeilregional.com/la-vallee-a-un-immense-potentiel-archeologique/>). Serait-il de notre mission d'y sensibiliser la communauté?

13 La prochaine rencontre est fixée au mercredi 23 février. À l'ordre du jour :

13.1 Sondage de la municipalité

13.2 Préparation de l'AGA du 30 mars.